

# EXAMEN DE LA PROGRAMMATION D'ANGLAIS LANGUE SECONDE

## Directives concernant les rapports écrits et les consultations

### Motifs et buts de l'examen

Le Manitoba possède vingt ans d'expérience dans la programmation relative à l'anglais langue seconde à l'échelle de la province. Au cours de cette période, d'importants développements aux niveaux social, économique et pédagogique ont provoqué d'importantes répercussions pour les élèves d'anglais langue seconde et les écoles. Nous n'avons toutefois pas eu l'occasion de revoir nos politiques et nos pratiques nous démontrant que nous répondons aux besoins de nos élèves et que le Manitoba fournit un environnement propice à l'apprentissage de l'anglais langue seconde.

Des développements récents semblent indiquer le besoin d'effectuer un examen de la programmation et d'élaborer une stratégie au niveau de la province qui nous assure que les besoins éducatifs des élèves d'anglais langue seconde sont pris en considération et que nous y répondons efficacement. Parmi les développements qui ont incité le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba à procéder à cet examen, nous retrouvons :

- Les efforts du Ministère pour augmenter le niveau de rendement des élèves qui réussissent moins facilement. Ceux-ci exigent que l'on s'attarde sur les besoins de groupes d'élèves spécifiques qui pourraient profiter de cours spécialisés. Les élèves inscrits aux cours d'anglais langue seconde représentent une masse importante d'élèves qui tirent profit de cours spécialisés. Il est important que la programmation d'anglais langue seconde offerte au Manitoba reflète les meilleures pratiques et corroborent nos buts en matière d'éducation.
- Les changements dans la population qui ont eu pour résultat d'élargir l'éventail des écoles et des divisions scolaires qui accueillent d'importantes populations à la programmation d'anglais langue seconde. Une prestation plus équitable et uniforme des services de soutien et de la programmation d'anglais langue seconde est souhaitable. Nous devons nous inspirer de notre expérience collective dans la programmation de cours d'anglais langue seconde et mettre en valeur notre capacité, comme système scolaire, à répondre aux besoins des élèves d'anglais langue seconde.
- Le besoin d'examiner un certain nombre de facteurs démographiques auxquels nous devons donner suite de façon efficace :
  - L'immigration contribue de façon significative à notre développement socio-économique et il faut s'attendre à ce que l'immigration au Manitoba augmente au cours des dix prochaines années.
  - Plusieurs nouveaux arrivants au Manitoba sont des réfugiés ou des immigrants de la guerre et ont dû interrompre leurs études.
  - Les pays d'origine des enfants nouveaux arrivants sont plus variés et tendent à refléter une plus grande diversité culturelle, linguistique et religieuse que dans le passé.
  - L'accroissement du nombre d'élèves étrangers au sein de notre système scolaire de la maternelle au secondaire 4 crée des répercussions sur la programmation des cours d'anglais langue seconde.

### Historique : La programmation et le soutien d'anglais langue seconde au Manitoba

Les élèves du Manitoba sont le reflet de la diversité des origines culturelles et linguistiques. Alors que la diversité réelle présente dans une école évolue suite aux variations démographiques régionales et aux sites d'établissement des nouveaux arrivants, chaque école de la province peut être vue comme le reflet d'un aspect de notre diversité humaine collective. Pour plusieurs élèves, nés au Canada et nouveaux immigrants, l'anglais est une langue seconde ou complémentaire. C'est-à-dire que l'anglais n'est pas la langue qu'ils utilisent couramment ou la langue d'usage à la maison ou dans leur entourage immédiat et qu'elle n'était pas la langue d'enseignement à l'école avant leur arrivée au Manitoba.

La présence des élèves d'anglais langue seconde n'est pas un phénomène récent ou nouveau mais bien un facteur constant depuis la création du système scolaire public au Manitoba. Toutefois, notre prise de conscience à l'égard de ces élèves, notre compréhension de leurs besoins spécifiques et notre confiance dans la

façon avec laquelle nos écoles appuient leur perfectionnement personnel, linguistique et scolaire ont considérablement changé au fil du temps.

Pendant la plus grande partie du siècle dernier, la principale méthode d'enseignement d'anglais langue seconde faisait valoir l'*intégration* des élèves aux programmes scolaires en place et visait à remplacer la langue courante que l'élève utilisait à la maison, par l'anglais. Par conséquent, peu de nouveaux programmes conventionnels ont été conçus dans le but de satisfaire aux besoins des élèves d'anglais langue seconde et on s'attendait à ce que les élèves s'adaptent à la langue d'enseignement et de communication de l'école. Dans les années 1960 et au début des années 1970, les points de vue sur les moyens à prendre pour réussir l'intégration des nouveaux arrivants et des élèves d'anglais langue seconde ont commencé à changer. Plusieurs raisons ont amené ce changement de perspective : la recherche sur l'apprentissage spécifique d'une langue seconde et sur l'enseignement en général, la prise de conscience grandissante vis-à-vis la diversité linguistique et culturelle découlant de l'immigration qu'a entraînée la seconde guerre mondiale, une modification des politiques d'immigration et l'évolution en regard des préoccupations et de la législation sur les droits de la personne. Ce changement de perspective a suscité une préoccupation et un intérêt plus vif et a conduit au développement de programmes et de services de soutien en éducation qui :

- ▶ ont répondu aux besoins spécifiques des élèves d'anglais langue seconde et ont fourni des résultats scolaires plus équitables;
- ▶ ont accueilli et davantage respecté la diversité culturelle et linguistique;
- ▶ ont misé sur la réussite de l'intégration et non sur l'assimilation des élèves d'anglais langue seconde.

En 1978, suite à ces changements de perspective et à ces nouvelles préoccupations, le Manitoba a commencé à offrir des services de soutien aux divisions scolaires et aux écoles en élaborant la programmation d'anglais langue seconde et à fournir de l'aide aux enseignantes et aux enseignants en identifiant des ressources éducatives et en adaptant la programmation aux élèves d'anglais langue seconde. Un soutien financier formel destiné aux divisions scolaires pour la programmation des cours d'anglais langue seconde a été mis en place pour la première fois en 1981 à l'aide du *Immigrant Student Support*. Cette subvention par catégorie a été conçue pour perfectionner la programmation d'anglais langue seconde<sup>1</sup> plus particulièrement pour les nouveaux élèves (immigrants et réfugiés). Depuis, l'admissibilité à la subvention s'est élargie afin de répondre aux besoins d'autres élèves ayant une connaissance limitée de l'anglais. En 1986, les élèves n'ayant pas fréquenté d'écoles au Canada, les élèves d'origine canadienne inscrits à la maternelle jusqu'à la deuxième année et venant de milieux où la langue courante n'est ni l'anglais, ni le français et les élèves huttériens de la maternelle jusqu'en deuxième année sont également devenus admissibles au soutien financier. En 1991, le soutien à la programmation d'anglais langue seconde pour les élèves ayant une connaissance limitée de l'anglais s'est élargi aux élèves admissibles aux programmes français et d'immersion française.

Un soutien a été fourni aux élèves autochtones grâce à la subvention *English Language Enrichment for Native Students (ELENS)* qui a aussi été mise en place dans les années 1980. Récemment, la subvention ELENS a été remplacée par l'**Aboriginal Academic Achievement Grant (AAA)**, ou subvention favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones.

Les politiques et les pratiques du Manitoba se sont concentrées sur l'élaboration de programmes locaux et ont aidé les enseignantes et enseignants en adaptant l'enseignement aux élèves d'anglais langue seconde. Par conséquent, aucun modèle favorisant le perfectionnement de la programmation d'anglais langue seconde au niveau provincial, ni de méthode provinciale destinée à la programmation d'anglais langue seconde tels des cours d'anglais langue seconde élaborés par le Ministère ou autres projets n'ont été élaborés. Des documents récents sur le soutien et le perfectionnement de la programmation d'anglais langue seconde démontrent cet intérêt pour le développement de programmes locaux et l'adaptation aux programmes. Ils comprennent :

- ▶ des documents de soutien pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire sur l'intégration de l'anglais langue seconde et sur l'enseignement basé sur son contenu : *A Sourcebook for Integrating ESL and Content Instruction Using the FORESEE Approach* et le *Secondary Sourcebook for Integrating ESL and Content Instruction Using the FORESEE Approach (1994)*;

---

<sup>1</sup> La programmation d'anglais langue seconde a trait aux activités, aux stratégies d'enseignement et à d'autres moyens conçus pour faciliter l'apprentissage des élèves pour qui l'anglais est une langue seconde.

- ▶ un document de soutien à l'intention des divisions et des écoles et des ressources pour l'élaboration de protocoles d'accueil et de programmes d'anglais langue seconde : *Planning for Success: Developing an ESL Protocol (1996)*;
- ▶ des documents qui apportent une plus grande souplesse pour le secondaire par des modifications de politiques qui ont prévu une adaptation locale des cours approuvés ou élaborés par le Ministère et la remise de crédits au secondaire tel que mentionné dans *Towards Inclusion: A Handbook for English as a Second Language Course Designation, Senior 1-4 (1995)*.

### Politiques de financement en vigueur

Un soutien supplémentaire pour l'enseignement et les ressources nécessaires à la programmation d'anglais langue seconde, plus particulièrement, est fourni par le biais de la *Subvention de soutien à l'anglais langue seconde* du Ministère. Cette subvention par catégorie est ciblée pour répondre aux besoins des élèves d'anglais langue seconde et est établie en fonction du nombre d'élèves admissibles dans chaque école, selon les inscriptions en date du 30 septembre. Pour être admissibles au programme de soutien, les élèves doivent être âgés de 21 ans ou moins, être inscrits à une programmation certifiée d'anglais langue seconde et répondre à tous les critères d'admissibilité. En résumé, pour être admissible au soutien à l'anglais langue seconde, un élève doit :

- être citoyen canadien ou légalement réputé être résident;
- ne pas avoir fait partie d'aucune programmation d'anglais langue seconde au Canada;
- être identifié comme étant un élève d'anglais langue seconde et être dans l'impossibilité de recevoir un enseignement dans une classe régulière étant donné une connaissance limitée de la langue anglaise;
- être inscrit de la maternelle jusqu'au secondaire 4 dans une école publique et recevoir le soutien à la programmation d'anglais langue seconde pour une période de trois ans ou moins au niveau primaire, en tenant compte du fait qu'une de ces années est au niveau de la maternelle, ou pour une période de trois ans ou moins au niveau secondaire.

### Durée de la subvention

Les élèves qui répondent aux critères cités précédemment sont admissibles à l'obtention d'une subvention pour une période allant de deux à trois ans selon les indications suivantes :

- ▶ Les élèves d'anglais langue seconde qui entrent dans une école publique, à la maternelle, sont admissibles à la *Subvention de soutien de l'anglais langue seconde pendant la maternelle et pour les deux années scolaires subséquentes*
- ▶ Les élèves d'anglais langue seconde qui entrent dans une école publique, entre la première et la huitième année, sont admissibles à la *Subvention de soutien de l'anglais langue seconde pour une période allant jusqu'à deux ans.*
- ▶ Les élèves d'anglais langue seconde qui entrent dans une école publique, entre le secondaire 1 et le secondaire 4, sont admissibles à la *Subvention de soutien de l'anglais langue seconde pour une période allant jusqu'à trois ans.*

### Montant de la subvention accordée

Actuellement, pour l'équivalent de chaque élève à temps plein (E.T.P.) qui répond aux critères cités plus haut et qui, le 30 septembre, est inscrit dans une école publique, l'école est admissible à la subvention pour l'anglais langue seconde d'un montant maximum de 660 \$ (675 \$ en 2002-2003), par élève, à l'exception :

- des élèves de maternelle qui ne comptent que pour 0,5 E.T.P.
- des élèves en français ou en immersion française, qui comptent également pour 0,5 E.T.P., à condition qu'ils reçoivent une subvention pour la programmation d'anglais langue seconde pendant une durée minimale de 25 % de la période d'enseignement.

## Exigences de la programmation

Le soutien à la programmation d'anglais langue seconde vise à améliorer la programmation de perfectionnement de l'anglais dans les écoles. Actuellement, la Subvention de soutien à l'anglais langue seconde sert à :

- ▶ embaucher du personnel enseignant supplémentaire ou du personnel de soutien en classe;
- ▶ acheter du matériel ou de l'équipement de soutien supplémentaire pour les cours de langues.

Les écoles doivent décrire comment elles prévoient parvenir à perfectionner la langue anglaise et doivent soumettre ces plans avec les formulaires d'inscriptions des élèves, si possible le 30 septembre, et au plus tard le 15 décembre de la même année.

Le nombre d'élèves admissibles à la *Subvention de soutien à l'anglais langue seconde* varie d'une année à l'autre en fonction des facteurs démographiques et des tendances de l'immigration. Même si les élèves sont répartis dans toute la province, la majorité d'entre eux se retrouve dans les centres urbains. Au cours de l'année scolaire 2000-2001, environ 60 % de tous les élèves d'anglais langue seconde résidaient à Winnipeg. Le nombre d'élèves d'anglais langue seconde admissibles chaque année à une subvention s'est maintenu depuis les dix dernières années.

### 1991-1992

- ▶ 3 365,3 élèves équivalents temps plein (ETP)
- ▶ 2 221 098 \$ en subventions accordées

### 2000-2001

- ▶ Nombre réel d'élèves = 4 118
- ▶ 3 756,5 ETP
- ▶ 2 479 290 \$ en subventions accordées

## Dialogue : Quelques questions essentielles méritent notre attention

Tout en reconnaissant que certaines restrictions et contraintes ont un impact sur le Ministère et les écoles, nous devons avoir un regard critique sur les politiques et les pratiques en vigueur et nous devons réfléchir sur les moyens dont nous disposons pour fournir une programmation d'anglais langue seconde efficace et pertinente au Manitoba. Il est important d'élaborer une stratégie significative, pratique et réaliste visant l'amélioration de la programmation d'anglais langue seconde.

L'examen de la programmation d'anglais langue seconde est conçu pour nous donner l'occasion d'étudier et d'aborder librement et en profondeur tous les éléments concernant les préoccupations et les questions sur le programme d'anglais langue seconde. Toutefois, certaines questions essentielles doivent être exprimées sous forme de rapport écrit ou de dialogue.

### Quelques questions essentielles méritent notre attention

1. **Qui sont les élèves qui profiteraient de services de soutien et de la programmation d'anglais langue seconde dans notre province?**
2. **Est-ce que nos politiques et pratiques présentement en vigueur concernant la programmation d'anglais langue seconde au Manitoba reflètent les meilleures pratiques et est-ce que des expériences et des recherches effectuées au Canada ou ailleurs le confirment?**
3. **Est-ce que la nature de la programmation d'anglais langue seconde et du soutien éducatif fourni est appropriée et est-ce que les élèves d'anglais langue seconde dans toute la province ont les mêmes possibilités d'accéder à la programmation d'anglais langue seconde?**
4. **Est-il nécessaire de développer une approche plus formelle de la programmation d'anglais langue seconde à l'échelle de la province et si oui, quelles seraient les composantes importantes de cette approche?**

- 5. Est-ce qu'il existe des modèles de programmes spécifiques en place, au Manitoba ou ailleurs, qui pourraient servir de base pour renforcer la programmation d'anglais langue seconde dans la province?**
- 6. Est-ce que tous les élèves ont besoin du même niveau de soutien et d'intensité de la programmation ou serait-il préférable d'axer nos ressources sur certains groupes d'élèves d'anglais langue seconde?**